

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 21/05/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 27 mai à 20h
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 21/05/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Héroult, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Simon, Conseillers.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b> EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> : Mme Brioul a donné pouvoir à M. Monsimier M. Joubin a donné pouvoir à M. Deau M. Pignorel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou Mme Le Déroff a donné pouvoir à M. Péru M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
PRÉSENTS : 20	
VOTANTS : 26	
	Secrétaire de séance : Mme Lanfranc de Panthou

### OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE : CONVENTION DE REVERSEMENT DU FINANCEMENT ACTEE

Le conseil municipal a adhéré par délibération n°19.04.22 au service commun Efficacité énergétique de Caen la mer pour un accompagnement sur le projet du restaurant scolaire. Outre l'accompagnement sur le volet énergétique, le service nous aide à mobiliser des cofinancements que la commune ne serait pas en mesure de capter directement ou de façon moins efficace.

La communauté urbaine Caen la mer s'est inscrite dans le programme Certificat d'économie d'énergie ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) via un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Il vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions et à rénover le patrimoine public bâti par une approche de long terme.

ACTEE 2 apporte un financement aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

La communauté urbaine et le SDEC ENERGIE ont candidaté conjointement et ont été déclarés lauréats de l'AMI SEQUOIA le 10 décembre 2020. Ce programme ACTEE a permis d'obtenir des financements à hauteur de 210 858 €. Parmi ces fonds, la FNCCR a fléché 58 390,82 € à destination du financement de la maîtrise d'œuvre des projets communaux éligibles, soit 8 projets dont le projet de rénovation du restaurant scolaire de Verson. Sont comptabilisés, les frais de maîtrise d'œuvre payés par les communes sur la durée de la convention ACTEE 2 du 1er janvier 2021 au 30 juin 2023.

Caen la mer propose donc une convention ayant pour objet de définir les modalités de reversement des 58 390,82 € perçus par la communauté urbaine aux 8 projets communaux éligibles. Le Bureau communautaire a décidé que cette enveloppe sera répartie à parts égales entre les projets éligibles, soit un versement de 7 298,85 € à chaque commune.

\*\*\*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de reversement des aides du programme ACTEE 2, telle qu'annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée.

La Maire,

Nathalie DONATIN

